

RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1993 B 00647
Numéro SIREN : 392 785 861
Nom ou dénomination : AGEST

Ce dépôt a été enregistré le 03/09/2019 sous le numéro de dépôt 17500

Greffe du tribunal de commerce d'Angers



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 03/09/2019

Numéro de dépôt : 2019/17500

Type d'acte : Extrait de procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Nomination de directeur général

Déposant :

Nom/dénomination : AGEST

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 392 785 861

N° gestion : 1993 B 00647



M. M. M.



Greffe du tribunal de commerce d'Angers
BP 80003 - 19 rue René Rouchy 49055 ANGERS CEDEX 02
09:00 - 11:45, 13:30 - 16:30
Téléphone : 02.41.87.89.30
www.greffe-tc-angers.fr - www.infogreffe.fr

EC/1993 B 00647
AGEST
5 RUE DE CHINON
49300 CHOLET

Nos références : EC/1993 B 00647

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT
(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société par actions simplifiée AGEST

5 RUE DE CHINON
49300 CHOLET

SIREN : 392 785 861
N° de gestion : 1993 B 00647

Le greffier soussigné constate le 03/09/2019 le dépôt, arrivé au greffe le 31/07/2019, enregistré sous le numéro 2019/17500, des actes et pièces suivants :

- Extrait de procès-verbal d'assemblée générale ordinaire - 28/06/2019
 - o Nomination de directeur général

Récépissé délivré le 03/09/2019
Le greffier
ME PAILLE



M. Paille

N° TVA intra. FR11317782605 - IBAN FR76 3004 7142 9900 0213 0720 131
Membre d'une association agréée, le règlement par chèque des honoraires est accepté
SIREN : 317 782 605 R.C.S ANGERS - N° TVA intracommunautaire : FR11317782605
IBAN : FR7630047142990002130720131 CMCIFRPP



M. Paille

AGEST

31 JUIL. 2019

Société par actions simplifiée
Au capital de 38 112,25 euros
Siège social : 5, Rue de Chinon - 49300 CHOLET
392 785 861 RCS ANGERS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 28 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf,
Le vingt-huit juin,
A 17 heures 30,

Les associés de la société AGEST se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 5, Rue de Chinon - 49300 CHOLET, sur convocation faite par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yannick BAUDRY, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Matthieu GUINE et Monsieur Julien SONIGO, associés acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Samuel PREAUD est désigné comme secrétaire.

La société AL AUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

3 116 55



Mme

13.12.2019



M. M. M.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination de Monsieur Samuel PREAUD en qualité de Directeur Général,
- Rémunération de Monsieur Samuel PREAUD pour ses fonctions de Directeur Général,
- Prorogation du mandat de directeur Général de Monsieur Jean-Luc GIRARD,
- Rémunération de Monsieur Jean-Luc GIRARD pour ses fonctions de Directeur Général,
- Cession d'un élément d'actif au bénéfice de Monsieur Jean-Luc GIRARD,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, nomme à compter du 1^{er} juillet 2019 en qualité de nouveau Directeur Général et pour une durée égale à celle du mandat du Président :

Monsieur PREAUD Samuel, Georges, Lucien,
Né le 10 mai 1977 à SAUMUR (49),
Demeurant 5, Square des Eperons – 49300 CHOLET,
De nationalité française

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Samuel PREAUD disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président et disposera comme le Président du droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

Monsieur Samuel PREAUD présent à la réunion remercie l'assemblée générale, déclare accepter le mandat de Directeur général qui vient de lui être confié, répondre aux obligations légales, réglementaires et déontologiques imposées aux mandataires sociaux de sociétés exerçant la profession d'Expert-comptable et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice desdites fonctions.

Handwritten signature and initials: a stylized signature followed by "A6" and "55".



M. M. M.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Samuel PREAUD ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de directeur Général mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de proroger le mandat de Directeur Général de Monsieur Jean-Luc GIRARD qui devait s'achever le 30 juin 2019 jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

Monsieur Jean-Luc GIRARD présent à la réunion remercie l'assemblée générale, déclare accepter la prorogation de son mandat de Directeur général, répondre aux obligations légales, réglementaires et déontologiques imposées aux mandataires sociaux de sociétés exerçant la profession d'Expert-comptable et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice desdites fonctions.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Jean-Luc GIRARD ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de directeur Général mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale autorise la cession par la société du véhicule BMW GRAND TOURER appartenant à la société au profit de Monsieur Jean-Luc GIRARD, Directeur Général pour une valeur de 21 186,67 euros TTC.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

3¹⁶ 35



M. M. M.

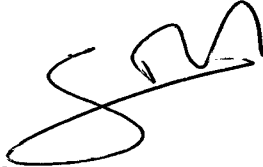
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Yannick BAUDRY

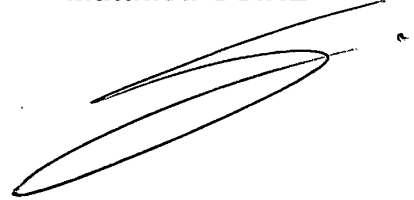


Le secrétaire
Samuel PREAUD
« Bon pour acceptation des
fonctions de Directeur
Général »



*Bon pour acceptation
des fonctions de
Directeur Général*

Les scrutateurs
Matthieu GUINE



Julien SONIGO



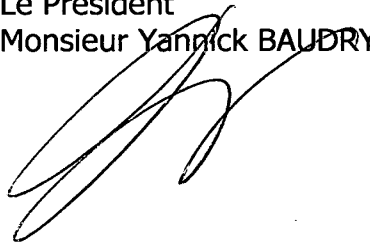
AGEST
Société par actions simplifiée
Au capital de 38 112,25 euros
Siège social : 5, Rue de Chinon - 49300 CHOLET
392 785 861 RCS ANGERS

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 juin 2019, il résulte que :

Monsieur Samuel PREAUD demeurant 5, Square des Eperons – 49300 CHOLET a été nommé en qualité de Directeur Général à compter du 1^{er} juillet 2019 pour une durée égale à celle du mandat du Président.

Le mandat de Directeur Général de Monsieur Jean-Luc GIRARD qui devait s'achever le 30 juin 2019 a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2020.

POUR AVIS
Le Président
Monsieur Yannick BAUDRY



M. Baudry